

TE38

BUREAU du 12 septembre 2022

DÉCISION N° 2022-108

Objet : Energies Sans Frontières - Convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2022

Projet et subvention 2022 - Avenant n° 2

Assistaient à la séance : Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Mesdames et Messieurs, Jean-Marc LANFREY, Georges MAGNIN-FIAULT, Maryline SILVESTRE, Frédérique FERRARIS et Bernard JARLAUD, Vice-présidents thématiques, et Messieurs, Raymond CARCEL, Denis DELAGE, Régis GAUTHIER, François GUILLIER, Benjamin GUINOT, Bernard JULLIEN, Patrick KAITANDJIAN, Jean-Michel LEFRANCOIS, Guido MARTOIA, Jean-Marc MICHEL, Emmanuel MONTAGNON, Daniel PAILLOT, Pascal PERRIN, Gilbert POMMET, Jacques RABIET, Patrick ROSSI, Michel SALVI, Christian TOGNARELLI et Michel TOSCAN, membres du Bureau.

Vu la décision du Bureau n° 2019-139 du 18 novembre 2019 relative à la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2022 entre Energies Sans Frontières et TE38 ;

Vu la décision du Bureau n° 2021-008 du 11 janvier 2021 relative au projet 2021 et son avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2022 entre Energies Sans Frontières et TE38.

Energies sans Frontières est une association loi de 1901 à but non lucratif qui a pour objectif l'aide au développement des pays les plus pauvres en favorisant l'accès à l'eau et à l'électricité. TE38 en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz est un acteur de référence en Isère dans le domaine de l'Énergie. Il définit et gère une politique publique énergétique, privilégiant la mutualisation et le développement durable.

Depuis 2010, considérant que les projets initiés et conçus par l'association participent aux politiques développées par TE38, ce dernier y contribue financièrement.

Ainsi, une convention pluriannuelle d'objectifs sur la période 2020-2022 a été signée en février 2020 entre TE38 et Energies Sans Frontières attribuant une subvention de 36 000 € à l'association sur la période couverte. Il est proposé de définir le projet subventionné pour l'année 2022 et le montant de la subvention correspondante par voie d'avenant conformément à l'article 11 de ladite convention.

Au titre de l'exercice 2022, Energies sans frontières propose de retenir le projet d'électrification du village de THIEO au SENEGAL. Ce village compte près de 200 familles, soit 2020 habitants et se trouve mal desservi par réseau de distribution d'électricité. Suite à la sollicitation du président de l'association des villageois, ESF propose d'électrifier le village à partir d'une centrale solaire, de rénover les installations électriques des bâtiments publics et de mettre en place deux volets de formation pour répondre à des besoins propres : Exploitation / maintenance d'une installation solaire, mais aussi pour favoriser le développement de compétences des jeunes avec un volet Conception / réalisation.

Le projet prévoit :

- L'alimentation électrique de l'atelier de confection, la case de santé et la garderie.
- La rénovation des installations électriques des 3 bâtiments.
- La formation de 3 personnes du village pour la maintenance de l'installation PV
- La mise en place d'une formation conception / réalisation d'installations solaires pour les jeunes de la région.

Le projet servira de chantier école pour ces deux formations.

Ainsi, il est proposé de retenir ledit projet d'électrification du village de THIEO au SENEGAL pour l'année 2022 comme projet subventionné dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2022, tel que présenté en annexe de la présente décision. Il est proposé que TE38 contribue à hauteur de 12 000 € à ce projet d'électrification.

Le coût global du projet est de 35 460 € et se réalisera sur le dernier trimestre 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

DÉCIDENT

- De retenir le projet d'électrification du village THIEO au SENEGAL pour l'année 2022 comme projet subventionné dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2022, tel que présenté en annexe de la présente décision ;
- D'approuver une contribution à hauteur de 12 000 € audit projet d'électrification pour l'année 2022 ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2022 avec l'association Energies Sans Frontières tel qu'annexé à la présente décision.



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LCHAT



Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)